Envoyé en préfecture le 02/10/2024
Reçu en préfecture le 02/10/2024
Publié le 02/10/2024
ID 032-283201071-20240926-DCM241002CL01-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU GERS
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
15	12	Pour : 12 Contre : 0 Abstentions

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE du Jeudi 26 Septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt et six septembre à 17 h 30, le Conseil d'Administration s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 19 septembre 2024 sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON, Président.

Présents : M. FANTON Patrick, M. FORGUES Gérard, Mme PICCIN Colette, Mme DUBOSQ Dominique, Mme LUBAS Gisèle, Mme ABADIE Alexandra, Mme DAL LAGO Rosemonde, M. SANGOI Éric, Mme MAIMIR Evelyne, M. DOREY Bernard, Mme SALA Sylviane, Mme CRIPIA Marlène.

Absents excusés : Mme DACLIN Claudie.

Absente ayant donné procuration : Mme MOUTON Marie-Joëlle et Mme GABARROT Pauline.

Mme LUBAS Gisèle est élue secrétaire de séance.

2024.03.01 – AUTORISATION DE RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, le conseil d'administration du CCAS, décide de renouveler auprès de la Caisse d'Epargne, une ouverture de crédit ci-après dénommée « ligne de trésorerie interactive » d'un montant maximum de 50 000 € dans les conditions ci-après indiquées :

La ligne de trésorerie interactive permet à l'Emprunteur, dans les conditions indiquées au contrat, d'effectuer des demandes de versement de fonds (tirages) et remboursements exclusivement par le canal internet (ou par télécopie en cas de dysfonctionnement du réseau internet).

Le remboursement du capital ayant fait l'objet des tirages, effectué dans les conditions prévues au contrat, reconstitue le droit à tirage de l'Emprunteur.

Les conditions de la ligne interactive que le CCAS de Mirande décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne sont les suivantes :

- Montant : 50 000 €
- Durée : 1 an maximum
- Taux d'intérêt applicable : ESTHER (fooré) + marge de 1,00 %.

Le calcul des intérêts étant effectué en tenant compte du nombre exact de jours d'encours durant le mois, rapporté à une année de 360 jours.

- Périodicité de facturation des intérêts : mensuelle
- Frais de dossier : 0 Euros
- Commission d'engagement : 300 Euros
- Commission de mouvement : 0,04 % du montant cumulé des tirages au cours de chaque période
- Commission de non-utilisation : 0,30 % de la différence entre l'encours moyen des tirages au cours de chaque période et le montant de l'ouverture de crédit.

Les remboursements et les paiements des intérêts et commissions dus seront réalisés par débit d'office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable, à l'exclusion de tout autre mode de remboursement.

Le Conseil d'administration du CCAS de Mirande, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés autorise :

- le renouvellement de la ligne de trésorerie dans les conditions fixées ci-dessus et
- Monsieur Le Président, à signer tous actes aux effets ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU, 50 Cours Lyautey – Villa Noulibos- CS 50543 dans un délai de deux mois à compter de sa publication par envoi sur papier au tribunal, dépôt sur place au tribunal ou sur le site www.telerecours.fr de la requête et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Extrait certifié conforme.

Fait à MIRANDE, le 01/10/2024

PUBLIE le

VILLE DE MIRANDE C.C.A.S. (GERS)

M. Patrick FANTON
Le Président du C.C.A.S

Mme Gisèle LUBAS
La secrétaire

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CCAS de Mirande
Utilisateur : Lasportes Céline

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**DCM241002CL01**
Objet :	**Délibération portant renouvellement de la ligne de trésorerie**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-09-26 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.3 - Emprunts
Identifiant unique :	032-263201071-20240926-DCM241002CL01-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 032-263201071-20240926-DCM241002CL01-DE-1-1_0.xml	text/xml	889 o
Document principal (Délibération) Nom original : 20241002105845.pdf Nom métier : 99_DE-032-263201071-20240926-DCM241002CL01-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	102.6 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	2 octobre 2024 à 11h18min22s	Dépôt initial
En attente de transmission	2 octobre 2024 à 11h19min53s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	2 octobre 2024 à 11h19min58s	Transmis au MI
Acquittement reçu	2 octobre 2024 à 11h20min09s	Reçu par le MI le 2024-10-02